

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU 2025) du Budget Principal de la Ville du Touquet-Paris-Plage annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2026

La Ville a opté pour la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) de son budget principal dès l'exercice 2025 avec une année d'avance sur la date limite légale.

Cette mise en place vise à favoriser une plus grande transparence, une lisibilité de l'information financière, une simplification du processus entre l'ordonnateur et le comptable public et une dématérialisation totale de la chaîne de traitement.

Ainsi, le Compte Financier Unique 2025 (CFU 2025) réunit les données du compte administratif (exécution budgétaire de l'exercice, ratios et annexes) et celles du compte de gestion (bilan comptable, compte de résultat, balance comptable).

Le CFU 2025 présente les **résultats cumulés** suivants :

- La section de **fonctionnement** est en excédent de **+5 705 933,62 €**,
- La section d'**investissement** présente un déficit de **- 2 976 800,34 €**,
- Soit un **excédent global cumulé 2025 de 2.729 133,28 €**.

A l'instar des années précédentes, le Compte Financier Unique 2025 traduit :

- Une exécution **des dépenses réelles de fonctionnement**, inférieures de 3 % à celles étaient prévues au budget primitif 2025 (BP 2025), alors même que le niveau de service offert par la Ville n'a cessé de s'améliorer,
- une **exécution des recettes réelles de fonctionnement**, supérieures de 4 % à celles prévues au budget primitif 2025 (BP 2025), fruit de la politique d'attractivité menée par la Ville depuis plusieurs années,
- un **niveau élevé d'investissements** visant à offrir aux Touquettois un cadre de vie toujours meilleur,
- et le tout, **sans augmentation de la fiscalité locale** pour la 16^{ème} année consécutive.

Cette performance financière 2025 est d'autant plus remarquable :

- que l'année 2025 a été jalonnée de nombreux événements commémoratifs majeurs : célébration des 100 ans du caddy, emblème de la station, avec des actions tous les mois et un point d'orgue lors du bal années 20 du mois de septembre , des 50 ans de l'Enduropale, de l'inauguration de l'Hôtel de Ville rénové en juin 2025, à l'issue de 5 années de travaux complexes,
- que l'année 2025 a été le cadre de nouvelles politiques publiques en faveur des Touquettois, à l'exemple du Pass Touquet'Sport. La Ville a ainsi participé à l'engagement des jeunes touquettois dans les associations sportives du Touquet en prenant en charge 50% de leur adhésion au club ou de leur abonnement annuel à des cours de sport. Dès sa mise en place, à la rentrée scolaire 2025, le Pass Touquet'Sport a connu un vif succès et une enveloppe financière de 69 K€ a été mobilisée à ce titre au 31 décembre 2025,
- que la Ville a subi la ponction du DILICO (543 K€), l'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL (298 K€) mais aussi la correction des bases fiscales prévisionnelles de la taxe d'habitation conduisant à une amputation de 244 K€ fin 2025.

Préalablement, il convient de préciser que la comparaison entre l'exécution budgétaire et les prévisions budgétaires continuera d'être effectuée par rapport au budget primitif dans un souci de continuité méthodologique par rapport aux années antérieures.

Néanmoins, le Compte Financier Unique 2025 offre une information complète des taux de réalisation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement aux élus et aux citoyens par l'intégration des décisions modificatives et des restes à réaliser de l'année précédente.

I Les recettes réelles de fonctionnement 2025 sont supérieures de 4% aux prévisions du Budget Primitif 2025 en dépit de ponctions et corrections fiscales étatiques

Initialement estimées à 40 592 523 € dans le BP 2025, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à **42 244 658 €** dans le CFU 2025, soit +1 652 135 € (**+ 4,07 %**).

► **Les recettes fiscales et quasi-fiscales (chapitre 731)** s'élèvent à **29 372 963 €** dans le CFU 2025, alors qu'elles étaient estimées à 28 515 926 € dans le BP 2025, soit + 857 037 € (+3%).

Les principales explications de cet écart entre réalisation et budget résultent de :

- **l'augmentation du produit de la taxe sur l'électricité, dénommée accise sur électricité : + 473 879 €** (711 176 € au CFU 2025 contre 237 297 € au BP 2025).
Cet écart est principalement lié à la régularisation des exercices 2023 et 2024 (+ 323 508 €) et à l'inscription du 4^{ème} trimestre 2025

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2023, la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) a été intégrée à la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité), appelée accise sur l'électricité, sous forme d'une part communale.

Cette taxe est prélevée par l'ensemble des fournisseurs d'électricité sur les factures des usagers pour ensuite être reversée à l'Etat.

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) reverse la part communale de la taxe à la Fédération De l'Energie 62 (FDE 62), qui le vérifie et en restitue 95% aux communes.

Or, les éléments calculés par les services de l'Etat pour les années 2023 et 2024 et notifiés à la FDE 62 par la Préfecture présentaient de nombreuses incohérences vis-à-vis des consommations d'électricité des sites soumis à la taxe et des taxes perçues les années précédentes.

La FDE 62 avait déposé plusieurs recours et a eu de nombreux échanges avec les services de la Préfecture et de la DGFIP.

La Ville s'était manifestée par une réclamation du 07 mai 2025.

A la suite de l'ensemble des actions, il s'est avéré que la FDE 62 pouvait définir librement sa propre méthode de répartition, en cohérence avec les caractéristiques du territoire.

Le Conseil d'Administration de la FDE 62 a donc décidé de reverser la taxe aux communes avec une méthode fidèle à celle en vigueur avant la réforme de 2023, en s'appuyant sur les principes de la TCCFE utilisés jusqu'en 2022, conformément à la délibération 2025-39 en date du 29 mars 2025.

La Ville du Touquet-Paris-Plage a ainsi perçu une somme de 323 507,72 €, en régularisation de la part communale de l'accise de l'électricité pour les années 2023 et 2024.

- **la taxe additionnelle sur droits de mutation : +394 326 €** (3 294 326 € au CFU 2025 contre 2 900 000 € au BP 2025).
Après deux années de baisse (2 866 962 € en 2023 et 2 683 097 € en 2024 contre 3 624 328 € en 2022), cette augmentation reflète la reprise des transactions immobilières, sans qu'elles n'atteignent encore leur niveau d'avant le conflit russo-ukrainien même si le 1^{er} trimestre 2026 a atteint un montant comparable à celui de 2022 et 2021.
- **la taxe de séjour : +83 353 €** (1 433 353 € au CFU 2025 contre 1 350 000 € au BP 2025), fruit du travail mené par la collectivité sur la gestion et le contrôle des meublés de tourisme, du

travail d'audit, de recoupement des données communales avec les plateformes utilisées par les principaux opérateurs mais aussi de l'attractivité de la station au travers des équipements tels que le Palais des Congrès, de la politique événementielle et du cadre de vie.

- **les prélèvements sur les produits de jeux des casinos : +51 269 €** (1 161 269 € au CFU 2025 contre 1 110 000 € au BP 2025), dans un contexte de concurrence accru (ouverture d'un casino en proximité directe à Boulogne-sur-Mer) et d'un changement des pratiques de jeux (jeux en ligne),

Toutefois, ce résultat est contrebalancé par **une fiscalité locale en moindre évolution :-146 000 €** (22 772 029 € au CFU 2025 contre 22 918 029 € au BP 2025).

La raison est la correction de 1 493 427 € des bases définitives de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Concrètement, l'Administration fiscale avait communiqué 47 080 000 € de bases prévisionnelles au moment du vote du budget primitif.

Or, en fin d'année 2025, l'Administration fiscale a informé la Ville d'une correction à la baisse de 1 493 427 € de ces bases, entraînant une perte de 244 026 € de produits fiscaux au titre de la taxe d'habitation.

► **Les recettes quasi-fiscales (chapitre 73)** s'élèvent à **3 804 040 €** au CFU 2025 contre 3 811 522 € au BP 2025.

Les recettes quasi-fiscales 2025 sont composées de l'attribution de compensation de la CA2BM (3 732 578 €), du prélèvement sur jeux en ligne (71 074 €) et du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) (388 €).

► **Les recettes et redevances du domaine public (chapitre 70) et les recettes de locations et de redevances immobilières (chapitre 75)**, incluant notamment les locations de cabines de plage, s'élèvent à fin 2025 à **7 714 615 €**, alors qu'elles étaient estimées à 6 935 376 € au BP 2025, soit + 779 239 € (+11,24 %).

Il importe d'analyser simultanément la variation des chapitres 70 et 74 car la Ville a procédé à une refonte complète de l'arborescence budgétaire, comptable et analytique des recettes.

Cette refonte a entraîné de nombreux reclassements d'un chapitre à l'autre, qui rendrait cette étude comparative trop complexe.

Les principales variations à la hausse proviennent :

- de la refacturation des **prestations réalisées** par la Ville pour **l'Enduropale à la Régie T & Co** à hauteur de 176 990 €, permettant une récupération fiscale de TVA à l'instar des années précédentes,
- des recettes de stationnement sur la station, qu'il s'agisse des recettes issues des horodateurs ou des abonnements, totalement dématérialisés en 2025 avec l'application « Garex-Vous » : 2 793 491 € au CFU 2025 contre 2 653 000 € au BP 2025 soit + 140 491 €,
- de la reprise d'une provision 2024 constituée pour des prestations non facturées à hauteur de 140 000 €,
- de la poursuite de la mise à plat engagée en 2024 à l'encontre des opérateurs de réseaux: 82 143 € ont été facturés au CFU 2025 contre 55 000 € au BP 2025,
- de recettes domaniales nouvelles ou récentes en croissance et des sanctions administratives telles que de l'autorisation d'occupation temporaire de « L'Enduro » (49 500 €), les bornes électriques (77 084 €) ou les amendes pour miction(27 530 €).

► **Les recettes de subventions (CAF, collectivités, FCTVA sur les dépenses de fonctionnement) et dotations (chapitre 74)** s'élèvent à **861 932 €** au CFU 2025 contre 882 490 € au BP 2025, soit, -20 558 €, (-2, 33%).

Cette diminution provient de la combinaison :

- d'une augmentation du FCTVA : 80 196 € au CFU 2025 contre 73 818 € au BP 2025,
- d'une augmentation des titres sécurisés : 25 614 € au CFU 2025/ contre 15 000 € au BP 2025,
- d'une baisse de financements extérieurs moindres : 512 694 € au CFU 2025 contre 550 244 € au BP 2025.
Par exemple, la participation du Conseil départemental du Pas-de-Calais est de 80 000 € contre 100 000 € en 2024 pour l'Enduro

► **Les atténuations de charges (chapitre 013)** : 219 058 € au CFU 2025 contre 200 000 € au BP 2025.

Ce poste regroupe quasi exclusivement les remboursements sur salaires au titre des indemnités de sécurité sociale et de prévoyance.

► **Les produits financiers (chapitre 76)** : **44 209 €** au CFU 2025 contre 35 000 € au BP 2025.

La gestion prévisionnelle de trésorerie menée au jour le jour en partenariat avec le Service de Gestion Comptable de Montreuil-sur-Mer, a non seulement permis de sécuriser le fonds de roulement mais aussi de générer 44 209 € de produits financiers, grâce à la souscription de comptes de dépôt à terme.

► **Enfin, les recettes exceptionnelles (chapitre 77)** sont de **25 632 €** au CFU 2025 contre 10 000 € au BP 2025.

Elles concernent :

- des produits de cessions de véhicules (mini pelle Takeushi, fourgon nacelle, Renault Kangoo,...) à hauteur de 18 301 € et d'armes de la Police Municipale à la Ville d'Etaples-sur-Mer à hauteur de 2 400 €,
- des annulations de mandats 2024 à hauteur de 4 931 €.

► **Une reprise sur provisions pour risques et charges (chapitre 78)** a été effectuée au CFU 2025 à hauteur de **202 208,5 €**, correspondant aux provisions pour les taxes foncières 2022-2024 et pour la variation du Compte-Epargne-Temps 2024
Cette reprise correspondait au montant du BP 2025.

II Une bonne maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement diminuant de près de 3% par rapport aux prévisions du BP 2025.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **38 875 580 €** au CFU 2025 contre 40 058 484 € au BP 2025, soit -1 182 904 € (-2,95 %).

Il convient d'examiner les principaux postes de dépenses de fonctionnement :

► **S'agissant des charges à caractère général (chapitre 011)**, celles-ci s'élèvent à **9 240 150 €** au CFU 2025 contre 9 755 949 € au BP 2025 soit -515 799 € (-5,29%).

La diminution de 515 799 € entre BP 2025 et CFU 2025 provient essentiellement du fait que la Ville a élaboré son budget primitif 2025 avec des anticipations de hausse de prix pour plusieurs postes au titre desquels on peut notamment citer:

- les fournitures de voirie et éclairages publics : ce poste avait été budgété en BP 2025 à hauteur de 155 000 €, en prenant en compte des hausses sur le coût des matières premières et un plan de charge similaire aux années précédentes.
Or, en 2025, le coût des matières premières est demeuré au même étiage que 2024
En outre, les efforts menés en entretien-maintenance ces dernières années a réduit également les interventions dites d'urgence.
- les dépenses d'assurance avaient été prévues à hauteur de 234 910 € au BP 2025, dans un contexte de hausse forte des primes d'assurance pour les collectivités.
Néanmoins, la Ville a réussi à limiter conjoncturellement le coût à 194 082 €.
- la direction des services techniques avait également prévu des dépenses d'études pour 160 620 € au BP 2025 mais ces dernières ont été réalisées en interne ou reportées pour affiner la définition des projets adossés, les dépenses se sont élevées à 66 266 €.
- L'Etat avait informé la Ville de redevances d'occupation en forte augmentation, notamment celles relatives à l'occupation de la plage lors de l'Enduropale.
La Ville avait en conséquence prévu 138 190 € mais après négociation elles se sont élevées à 73 497 €.
- Enfin, par souci de prudence, la Ville a constitué dans le BP 2025 une enveloppe de 183 240 € dédiée à la prise en compte d'imprévus. Grâce à sa gestion prudente et rigoureuse, cette enveloppe n'a pas été consommée en 2025.

► La ventilation des charges à caractère général entre les services municipaux permet également de les sérier par activité.

Ainsi, parmi les postes les plus significatifs :

- Espaces Verts, Cadre de Vie et Environnement (propreté publique, plage, évènements, équipements sportifs, plantation) :
 - Budget : 1 963 340 €
 - Réalisé : 1 898 455 €
- Voirie (éclairage public, VRD, illuminations, travaux en régie, signalisation) :
 - Budget : 1 064 120 €
 - Réalisé : 859 182 €,
- Energie (eau, électricité, gaz, budget global, tous postes de charges) :
 - Budget : 1 025 500 €
 - Réalisé : 1 023 085 €,
- Parc mécanique :
 - Budget : 977 500 €
 - Réalisé : 1 077 183 €,
- Juridique, assurance et gestion du domaine public :
 - Budget : 411 486 €
 - Réalisé : 383 586 €,
- Magasin municipal (budget global, tous postes de charges):
 - Budget : 441 000 €
 - Réalisé : 452 254 €,
- Système et sécurité informatique :
 - Budget : 299 390 €
 - Réalisé : 255 367 €,
- Culture :
 - Budget : 436 186 €

- Réalisé : 351 516 €
- Patrimoine et Bâtiments (entretien, sécurité, travaux en régie) :
 - Budget : 246 000 €
 - Réalisé : 226 898 €,
- Jeunesse et Sports :
 - Budget : 478 298 €
 - Réalisé : 363 565 €,
- Tranquillité publique :
 - Budget : 293 050 €
 - Réalisé : 268 220 €,
- Communication et accompagnement des Touquettois:
 - Budget : 305 980 €
 - Réalisé : 364 984 €.

► **S'agissant des charges de personnel (chapitre 012)**, celles-ci s'élèvent à **21 067 056 €** au CFU 2025, contre **21 500 000 €** au BP 2025, soit -432 944 € (-2,01%).

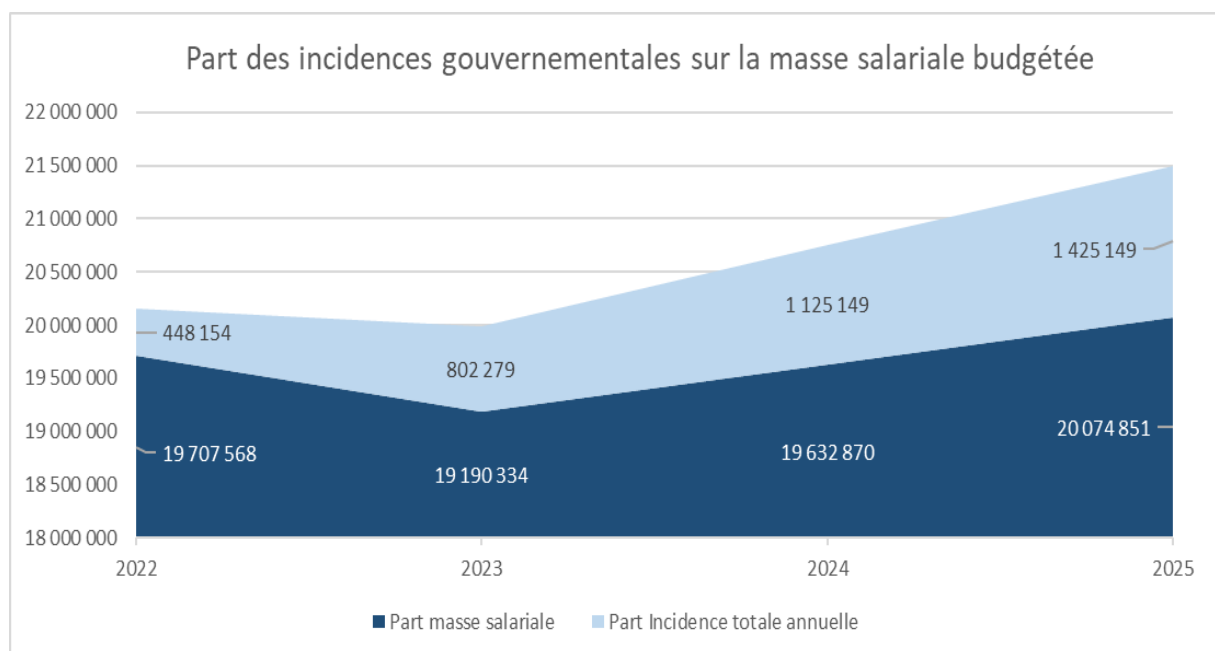
Ces résultats traduisent la politique constante de l'équipe municipale de maîtrise des effectifs par le non-remplacement systématique des départs, le redéploiement sur les priorités politiques.

Ainsi, la Ville a absorbé les mesures gouvernementales tout en préservant une capacité d'autofinancement de ses investissements et en améliorant la qualité des services publics.

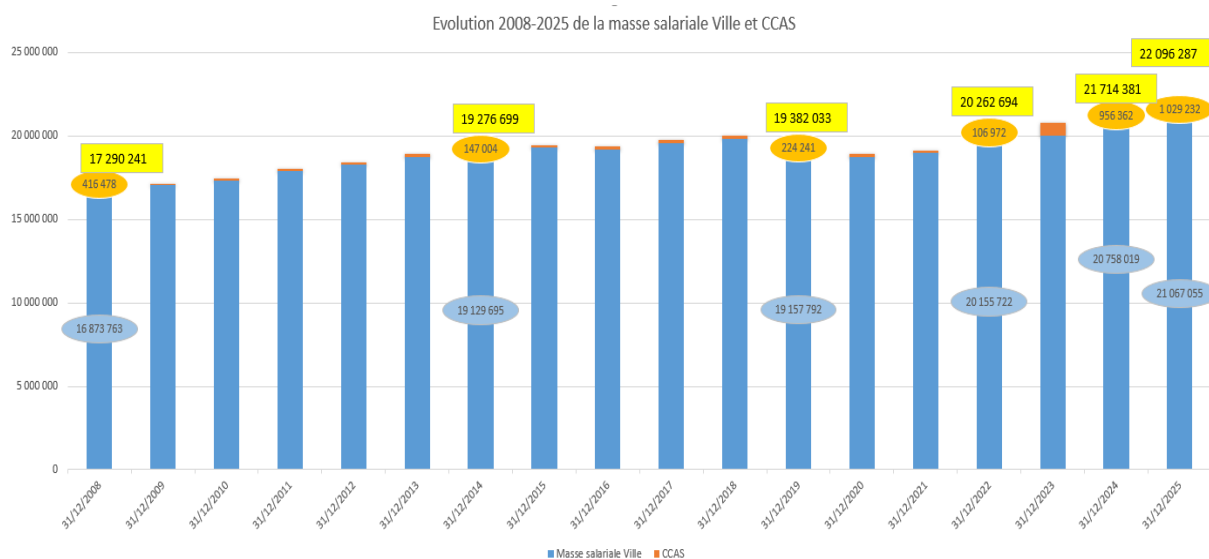
A ce titre rappelons que les mesures gouvernementales successives de 2023 et 2024 ont généré une dépense supplémentaire de 802 K€ en 2023, 1 125 K€ en 2024 et un effet cascade de 1 425 K € en 2025

Sans ces efforts de la collectivité visant à assurer un contrôle strict de sa masse salariale par l'ajustement des effectifs, la hausse serait insoutenable.

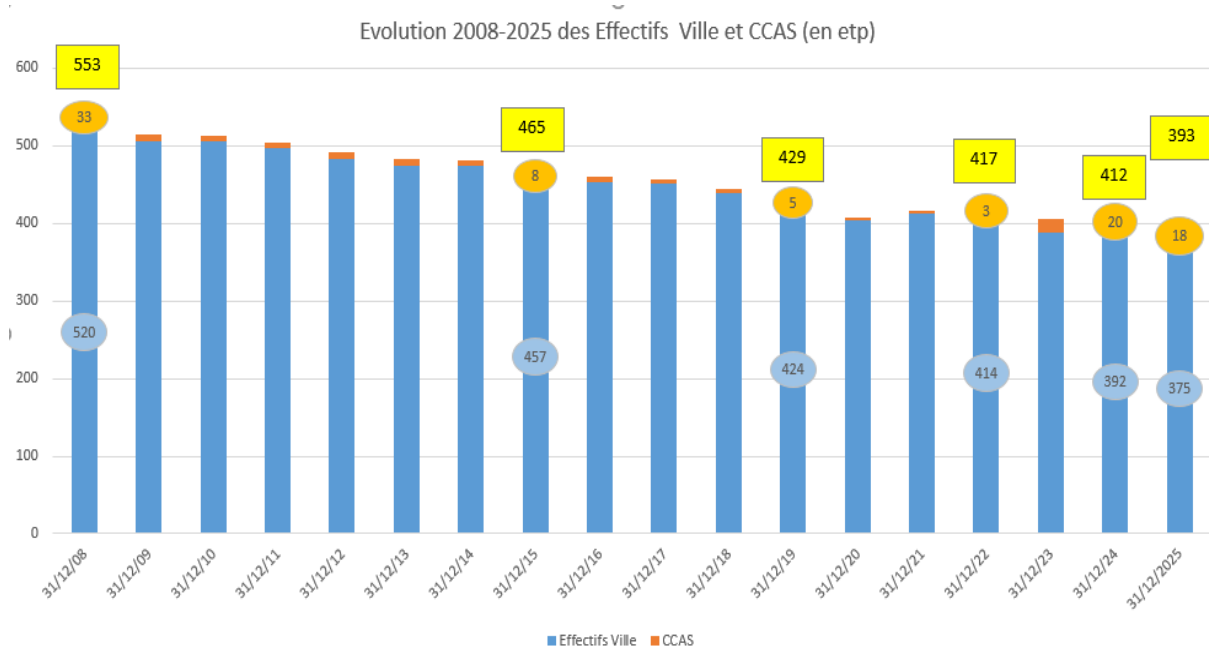
Graphique 1 : Part des mesures gouvernementales sur la masse salariale budgétée



Graphique 2 : Evolution de la masse salariale de la Ville et du CCAS 2008-2025



Graphique 3 : Évolution des effectifs Ville et CCAS 2008-2025



Par ailleurs, il convient de souligner que :

- Les nouvelles modalités d'indemnisation du congé de maladie ordinaire abaissant le maintien de la rémunération **de 100 % à 90 %** durant les trois premiers mois d'arrêt, à compter du 1er mars 2025, a permis une économie de **125 260 €** de mars à décembre 2025.
- La gestion fine d'attribution du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) a conduit à ne pas consommer 18 K€ sur une enveloppe 140 K€,

- Une économie de 14 524 € sur l'enveloppe dédiée aux saisonniers en réduisant le renfort estival à 3 semaines au lieu de 4,
- Le report conjoncturel de recrutement de postes en tension n'ayant pu être pourvus à hauteur de 118 403 € (dessinateur projeteur, assistant RH, agent de signalisation, 2 démissions...)

Surtout, l'exercice 2025 met en évidence :

- Une maîtrise reposant sur des leviers structurels

Les résultats constatés ne relèvent pas uniquement de facteurs conjoncturels, mais traduisent une stratégie de gestion des ressources humaines structurée, fondée sur :

- un pilotage maîtrisé des effectifs, reposant sur un remplacement partiel des départs,
- une priorisation des besoins, notamment sur les missions essentielles et les métiers en tension,
- une capacité d'adaptation organisationnelle, à travers des redéploiements internes et une optimisation des ressources existantes.

Cette approche permet de contenir durablement l'évolution de la masse salariale tout en garantissant la continuité et la qualité du service public.

- Une trajectoire RH encadrée à moyen terme

Au-delà de l'exercice 2026, la collectivité s'inscrit dans une trajectoire marquée par des facteurs d'évolution de la masse salariale en grande partie exogènes (évolutions réglementaires, décisions nationales).

Ainsi, le CFU 2025 confirme la capacité de la collectivité à maîtriser sa masse salariale grâce à un pilotage rigoureux et stratégique.

Cette dynamique constitue un levier essentiel pour garantir, dans la durée, la soutenabilité financière et la qualité du service public.

► **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**, regroupant les redevances d'utilisation des licences informatiques, les subventions aux associations et à la Régie Touquet & Co, s'élèvent à **7 464 674 €** au CFU 2025 contre 7 852 066 € au BP 2025, soit -387 392 € (-4,93%).

Cette diminution s'explique essentiellement par :

- une **subvention versée de la Ville au CCAS** moindre de 147 301 € : 1 350 140 € inscrits au BP 2025 contre 1 202 839 € au CFU 2025,
- la baisse de paiement des redevances informatiques de 113 475 € : 302 771 € au BP 2025 contre 189 296 € au CFU 2025.
Cette baisse s'explique à la fois par le report en 2026 de la migration des licences Microsoft de la Ville en licences Microsoft 365 (74 098 € prévus à ce titre dans le BP 2025) et la non consommation en 2025 d'une enveloppe dédiée aux redevances de cyber-sécurité à hauteur de 20 000 €,
- la moindre sollicitation des « **primes à la façade** » versées par la Ville aux Touquettois qui procèdent à des travaux de rénovation de la façade de leur maison : 79 941 € au CFU 2025 contre 140 000 € inscrits au BP 2025,
- l'absence d'admission de créance irrécouvrable en 2025 alors qu'une enveloppe budgétaire de 34 000 € avait été prévue, par prudence, dans le BP 2025.

► **Les atténuations de produits (chapitre 014)** : leur montant s'élève à **660 373 €** au CFU 2025 contre 562 718 € au BP 2025.

Concrètement, ces atténuations de produits sont des prélèvements sur les recettes fiscales notamment:

- Le DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel) instauré par la Loi de Finances 2025 : 545 293 €
- Les dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants : 16 486 €
- Les prélèvements au titre du Fonds de Péréquation Communal et Inter-Communal (FPIC) : 98 584 €.

► **Les charges financières (chapitre 66)** sont de **341 630 €** au CFU 2025 contre 357 751 € au BP 2025.

► **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** sont de **101 697 €** au CFU 2025 contre 30 000 € inscrits au BP 2025 et concernent des annulations de titres sur exercices précédents et antérieurs, parmi lesquelles des remboursements d'indemnités journalières prévoyance à hauteur de 27 826 € à Relyens

En conclusion, les indicateurs financiers de fonctionnement 2025 de la Ville sont au vert :

- les recettes réelles de fonctionnement de 40 592 523 € dans le BP 2025, s'établissent à 42 244 658 € dans le CFU 2025, +1 652 135 € (+4%),
- les dépenses réelles de fonctionnement, de 40 058 484 € dans le BP 2025, s'établissent à 38 875 580 € dans le CFU 2025, -1 182 904 € (-3%).

La Capacité d'Autofinancement Brute 2025 de la Ville, c'est-à-dire son épargne pour ses investissements, s'élève à 3 244 248 € au CFU 2025 et permet d'autofinancer 27 % de ceux-ci nonobstant le DILICO, la hausse de la cotisation patronale CNRACL et de la correction du produit de la taxe d'habitation.

III La maîtrise de l'endettement de la Ville.

Au 31/12/2025, l'encours de la dette est de **18 047 837 €** contre 17 249 184 € au 31/12/2024 et 27 603 029 € 01/01/2001.

Les raisons principales expliquant l'augmentation de 798 653 € constatée entre 2024 et 2025 sont :

- la reconstitution du Fonds de Roulement de sécurité de la Ville eu égard aux retards de plus en plus accrus de versement des subventions de l'Etat (800 K€) et dans une moindre mesure du Département,
- Le démarrage des travaux du plan de rénovation de la voirie du dernier trimestre 2025 et du premier trimestre 2026 mais aussi ceux de la Régie Touquet & Co (les Paddocks)

Néanmoins, la gestion prévisionnelle de trésorerie efficace, menée au jour le jour en partenariat avec le Service de Gestion Comptable de Montreuil, a non seulement permis de sécuriser le fonds de roulement tout en retardant le recours à l'emprunt mais aussi de générer 44 K€ de produits financiers, grâce à la souscription de comptes de dépôt à terme.

Par ailleurs, la Ville veille à négocier les clauses de remboursement anticipé de ses emprunts sans pénalité actuarielle de manière à pouvoir piloter son endettement au gré des fluctuations de sa trésorerie.

IV Un programme d'investissement toujours significatif

► Les dépenses réelles d'investissements 2025 s'élèvent à **14 520 370 €** dans le CFU 2025, dont 2 583 797 € de reports (« restes à réaliser »), c'est-à-dire des investissements juridiquement engagés fin 2025 mais non encore réalisés ou payés au 31/12/2025.

Les dépenses réelles d'investissement étaient estimées dans le BP 2025 à 15 657 557 €, dont 2 855 034 € de reports 2024.

► Les principales dépenses de travaux et d'équipement 2025 réalisées sont détaillées ci-dessous :

- **Le Programme Voirie :**

- **Réalisé : 4 630 439 €**
- **Restes à réaliser 2025 : 1 283 501 €**
- **Soit un total de 5 913 940 €**

• Enveloppe pluriannuelle :

- ✓ Marché Global de Performance réseaux, voirie, éclairage public :
 - Réalisé : 1 832 213 €
 - Restes à réaliser 2025 : 602 058 €
 - Soit un total de 2 434 271 €
- ✓ Assistance maîtrise d'ouvrage projet de rénovation du Front de Mer : 261 252 €

• Enveloppe annuelle :

- ✓ Réfection de Voirie :
 - Réalisé : 2 192 231 €
 - Restes à réaliser 2025 : 675 644 €
 - Soit un total de 2 867 875 €
- ✓ Enveloppe annuelle Festivités :
 - Réalisé : 164 759 €
 - Restes à réaliser 2025 : 5 799 €
 - Soit un total de 170 558 €
- ✓ Travaux de lutte contre les inondations :
 - Réalisé : 179 984 €

- **Le Programme Patrimoine et Bâtiments :**

- **Réalisé : 2 083 053 €**
- **Restes à réaliser 2025 : 602 616 €**
- **Soit un total de 2 685 669 €**

• Enveloppe pluriannuelle :

- ✓ Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville :
 - Réalisé : 1 470 482 €
 - Restes à réaliser 2025 : 25 950 €
 - Soit un total de 1 496 432 €

• Enveloppe annuelle :

- ✓ Enveloppe annuelle (travaux crèche, bungalow, évènements...) :
 - Réalisé : 153 402 €
 - Restes à réaliser 2025 : 588 497 €
 - Soit un total de 741 899 €

- ✓ Rénovation du terrain de hockey :
 - Réalisé : 242 179 €
- ✓ Acquisition VEFA parking rue de Moscou :
 - Réalisé : 75 261 €
 - Restes à réaliser 2025 : 168 000 €
 - Soit un total de 243 261 €
- ✓ Restauration des vitraux de l'Eglise :
 - Réalisé : 141 728 €
- ✓ Restauration du clocher de l'Eglise :
 - Restes à réaliser 2025 : 179 831 €
 - Soit un total de 179 831 €
- **Le Programme Espaces Verts- Cadre de Vie et Environnement :**
 - **Réalisé : 405 695 €**
 - **Restes à réaliser 2025 : 120 229 €**
 - **Soit un total de 525 924 €**
 - ✓ Aménagements paysagers (Hôtel de Ville, rue de Metz, place Edouard Courchinoux,...) :
 - Réalisé : 86 152 €
 - Restes à réaliser 2025 : 84 091 €
 - Soit un total de 170 243 €
 - ✓ Opération « 1000 arbres » : 29 296 €
 - ✓ Création, profilage de sentiers de randonnée et de pistes VTT : 26 849 €
 - ✓ Acquisition de cendriers urbains « Tchao Mégots » : 23 982 €
- **Le Programme Sécurité Publique et Stationnement :**
 - **Réalisé : 462 893 €**
 - **Reste à réaliser 2025 : 47 054 €**
 - **Soit un total de 509 947 €**
 - ✓ Acquisition horodateurs et kits retrofit pour horodateurs : 290 555 €
 - ✓ Acquisition d'un système de lecture automatique de plaques LAPI : 37 277 €
 - ✓ Extension programme Vidéo protection : 40 901 € + 19 057 € Restes à Réaliser 2025
 - ✓ Acquisition de deux motos équipées : restes à réaliser 2025 : 49 580 €
- **Projet Sandhurt : 118 149 €.** Financement de caméras de vidéo protection tout le long de la Canche.
- **Le Programme de financement des investissements de la régie Touquet &Co : 953 037 € + 317 050 € Restes à Réaliser 2025**
- **Le Programme de financement des investissements du Palais des Congrès : 195 541 €**

La Ville a également acquis de nouvelles œuvres d'art parmi lesquelles le « Phare Sentinel » d'Antoine Dufilho (frais de participation de 150 412 €), œuvre monumentale créée spécifiquement pour la Ville du Touquet en hommage à sa mascotte « Le Caddy » ou encore « la balade de Pablo et Pépita » de Domitille Arnout (frais de participation de 61 704 €).

La Ville a de plus acquis en 2025 des actions de l'Agence France Locale à hauteur de 29 000 €, ce qui lui permettra d'avoir accès à des financement longue durée à taux bonifiés.

Outre la capacité d'autofinancement nette, le financement de ce programme d'investissement 2025 est assuré par les principales recettes suivantes :

- 1 230 260 € de subvention d'investissement,
- 259 745 € d'amendes de police,
- 3 000 000 € d'emprunt,
- 1 084 246 € de FCTVA,
- 138 937 € de taxe d'aménagement
- 1 871 810 € de dotations aux amortissements.

V Les recettes et les dépenses d'ordre du CFU 2025

Aux opérations réelles de fonctionnement et d'investissement doivent être ajoutées les opérations d'ordre de recettes et de dépenses.

C'est ainsi qu'aux dépenses réelles de fonctionnement, 38 875 580 €, doivent être ajoutées les opérations d'ordre pour 2 173 264 € permettant d'atteindre le montant cumulé des dépenses de la section de fonctionnement : 41 048 844 €.

Ces 2 173 264 € correspondent :

- à la dotation aux amortissements annuelle : 1 871 810 €
- à la dotation aux provisions pour risques et charges : 280 754 €
- à la valeur nette comptable des immobilisations cédées en 2025 à hauteur de 1 248 €,
- aux plus-values réalisées sur ces cessions à hauteur de 19 452 €.

Symétriquement, des recettes d'ordre de la section d'investissement sont portées pour le même montant de 2 173 264 €.

De la même façon, il convient d'ajouter 188 320 € de recettes d'ordre aux 42 244 658 € de recettes réelles de fonctionnement pour atteindre un montant cumulé de recettes de la section de fonctionnement de 42 432 978 €.

Les 188 320 € correspondent à la quote-part d'amortissement de subventions (77 801 €), aux reprises sur provisions pour charges (12 440 €) et aux transferts de section à section des travaux en régie (98 080 €).

Symétriquement, des dépenses d'ordre de la section d'investissement sont portées pour le même montant de 188 320 €.
